



Nord : Les enfants vont pouvoir apprendre le picard à l'école

ENSEIGNEMENT Le picard et le flamand sont désormais inscrits dans un texte réglementaire de l'Education nationale qui permet l'enseignement de ces deux langues dans les académies de Lille et Amiens

Publié le 16/12/21 à 15h36 — Mis à jour le 16/12/21 à 15h36



Le picard va pouvoir être enseigné dans l'académie de Lille (illustration). — *F.Launay / 20 Minutes*

Deux [langues régionales](#) des [Hauts-de-France](#) vont enfin pouvoir être enseignées régulièrement dans les écoles des académies [de Lille](#) et d'Amiens a-t-on appris, ce jeudi, auprès du rectorat de Lille.

Alors que l'inscription du flamand dans la circulaire sur les langues et cultures régionales était acquise, [un doute demeurait pour le picard](#) comme le déplorait le député du Nord Jean-Pierre Decool dans les colonnes de *20 Minutes*, début décembre.

Dans les académies de Lille et d'Amiens

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Publiée ce jeudi au Journal officiel de l'Education nationale, la fameuse circulaire «[NOR : MENE2136384C](#) » mentionne bien le picard parmi les langues régionales pouvant être enseignées au sein de l'Éducation nationale, mais pas partout.

En effet, des cours de picard et de flamand ne pourront être donnés que dans les écoles et les établissements des académies de Lille (pour les deux) et Amiens (pour le flamand occidental uniquement). Ces enseignements se tiendront « dans le cadre des horaires habituels des élèves et dans le respect des programmes de langues vivantes de l'Éducation nationale », ajoute l'académie de Lille.

Le « go » est donné, il ne reste plus qu'à définir ces enseignements, autrement dit préparer les contenus des cours, travailler la pédagogie, dégager des postes et former les personnels. Le rectorat estime que les premières implantations pourront avoir lieu dès la rentrée 2022.